

## Partenariat public-privé

# Huit gros projets déjà dans le pipe!

• Extension de l'aéroport de Marrakech, un laboratoire technique automobile...

• Booster les recettes extra-aéronautiques, principal enjeu pour l'ONDA

LA nouvelle loi 86-12 sur le partenariat public-privé (PPP) prend ses marques. Quelques mois après la sortie du décret d'application, le bureau de la Division de la privatisation ne désemplit pas. «Nous avons reçu plusieurs dossiers d'investissement qui démontrent l'intérêt des établissements publics et des opérateurs privés pour ce texte. A ce jour, huit importants projets d'investissement ont été lancés dans le cadre de ce nouveau dispositif», annonce Najat Saher, chef de la Division de la privatisation au ministère de l'Economie et des Finances, et responsable de la cellule PPP. Cette dernière s'exprimait en marge d'une rencontre co-organisée par l'Iscae et le cabinet d'avocats d'affaires Bird&Bird. L'objectif était évidemment de débattre des implications et des opportunités de cette nouvelle loi, mais aussi faire de la pédagogie sur ses apports majeurs auprès des opérateurs du secteur privé.

Les projets actuellement retenus dans le cadre de la loi 86-12 portent sur divers secteurs stratégiques. Ils nécessitent la mobilisation de gros investissements. Il s'agit essentiellement d'infrastructures aéroportuaires, avec la construction du second aéroport de Marrakech. Ce projet, à lui seul, nécessite un investissement global de 4,3 milliards de DH. Une facture que l'Etat ne pourra pas supporter



Grâce à un recours mieux encadré et plus efficace à la concession privée, l'ONDA a porté la croissance de ses recettes extra-aéronautiques de 5% à un taux de 10% à fin 2015 (Ph. L'Economiste)

seul. «Nous sommes sur un secteur qui croît très vite en termes de besoins d'infrastructures», explique Zouhair Mohamed El Aoufir, directeur général de l'Office national des aéroports (ONDA). L'organisme est l'un des grands bénéficiaires du modèle PPP. Le projet de requalification et de transformation de l'aéroport de Tit Mellil en une importante plateforme dédiée à l'aviation d'affaires, est aussi parmi les premiers projets retenus dans l'application du nouveau texte sur le PPP. «Nous venons tout juste de mettre ce projet sur le marché», annonce le DG de l'ONDA. L'Office compte surtout sur cette nouvelle approche de gestion de la commande publique pour développer ses capacités en recettes extra-aéronautiques (création de valeur à partir des concessions privées et des contrats commerciaux). «Ces recettes ne font que le tiers de notre business annuel, contre les deux tiers réalisés à partir des

El Aoufir. L'Office se prépare d'ailleurs à lancer une importante étude sur le financement de ses projets d'investissement en PPP sur les 5 à 10 ans à venir. «La loi 86-12 a introduit d'importants acquis. Parmi eux, la phase de définition préalable des besoins de la personne publique et d'évaluation en amont des projets introduite par le décret d'application. Cette étape est essentielle pour les deux parties», explique Sophie Pignon, juriste associé au sein du cabinet Bird&Bird.

Outre les chantiers de l'ONDA, les autres projets d'investissement inscrits dans le périmètre de la nouvelle loi portent sur la réalisation d'un laboratoire technique et d'ingénierie destiné au secteur automobile, ainsi que sur le projet d'extension de l'Institut Pasteur de Casablanca. □

Safall FALL

activités aéronautiques. Cette création de valeur dans l'extra-aéronautique ne peut se faire qu'avec le privé», précise

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com